



Bureau de normalisation
du Québec

BNQ 9950-099/2025

**Normes consensuelles — Processus
d'élaboration et de maintenance**

DOCUMENT D'INFORMATION

BNQ 9950-099/2025

Normes consensuelles — Processus
d'élaboration et de maintenance

Consensus Standards — Development and Maintenance Process



BNQ
Bureau de normalisation
du Québec

Bureau de normalisation du Québec

Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) est un organisme québécois de normalisation créé en 1961. Il est l'un des organismes d'élaboration de normes accrédités par le Conseil canadien des normes (CCN) et, par conséquent, fait partie du système national de normes.

À titre d'unité administrative d'Investissement Québec (IQ), le BNQ produit des normes répondant aux besoins de l'industrie, des organismes publics et parapublics et des groupes concernés.

NEUVIÈME ÉDITION — 2025-11-19

Cette nouvelle édition remplace celle du 19 janvier 2023.

ICS : 01.120.

ISBN 978-2-555-02684-1 (PDF)

Dépôt légal, Bibliothèque et Archives
nationales du Québec, 2025

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET D'ACHAT

Toute demande de renseignements ou d'achat concernant le présent document peut être adressée au Bureau de normalisation du Québec (BNQ) à l'adresse courriel suivante : bnqinfo@bnq.qc.ca ou via le site Web du BNQ [<https://www.bnq.qc.ca>].

RÉVISION DES DOCUMENTS DU BNQ

La collaboration des utilisateurs et des utilisatrices des documents du BNQ est essentielle à la mise à jour de ceux-ci. Aussi, toute suggestion visant à améliorer leur contenu sera reçue avec intérêt par le BNQ. Nous vous prions de nous faire parvenir vos suggestions ou vos commentaires en utilisant le formulaire que vous trouverez à la fin du présent document.

Le présent exemplaire du document, qu'il soit en format électronique ou qu'il soit imprimé, n'est destiné qu'à une utilisation personnelle. Toute distribution à des tiers, à des partenaires ou à des clients, ainsi que toute sauvegarde, diffusion ou utilisation dans un réseau informatique, est interdite, à moins qu'une entente particulière n'ait été conclue entre un acheteur enregistré et le BNQ.

Un avis par courriel mentionnant la publication d'une nouvelle édition d'un document révisé, de modificatifs ou d'erratas sera envoyé à l'adresse courriel utilisée lors de l'achat en ligne.

Les notifications et le catalogue peuvent être consultés en tout temps dans le site Web du BNQ [<https://www.bnq.qc.ca>] pour vérifier l'existence d'une édition plus récente d'un document ou de la publication de modificatifs ou d'erratas.

© BNQ, 2025

Tous droits réservés. Sauf prescription différente, aucune partie du présent document ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et le microfilmage, sans l'accord écrit du BNQ.

INTRODUCTION

Le présent fascicule de documentation a pour but de décrire le processus de normalisation consensuelle du Bureau de normalisation du Québec (BNQ). Il a été préparé à l'intention des membres de comités de normalisation et de la clientèle du BNQ ou de toute personne ayant un intérêt pour les activités de normalisation du BNQ.

Le BNQ est un organisme d'élaboration de normes accrédité par le Conseil canadien des normes (CCN). Le CCN est l'organisme qui coordonne toutes les activités de normalisation consensuelle au Canada et qui représente le Canada au sein de l'Organisation internationale de normalisation (ISO).

Le BNQ souscrit entièrement aux principes généraux de la normalisation consensuelle formulés dans le document ISO/IEC Guide 59 et a accepté le « Code de pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes » figurant à l'annexe 3 du document *Accord sur les obstacles techniques au commerce (OTC)* de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le BNQ traduit ces principes comme suit :

- a) Le BNQ s'assure que les projets de normalisation sous sa responsabilité sont harmonisés, dans la mesure du possible, avec toute norme nationale du Canada (NNC) ou toute norme internationale.
- b) Le BNQ veille à ce que ses normes ne contreviennent à aucune loi ni à aucun règlement en vigueur au Canada.
- c) Le BNQ veille à ce que ses normes n'aient ni pour objet ni pour effet de créer des obstacles inutiles au commerce.
- d) Le BNQ veille à ce que les orientations données dans ses normes tiennent compte de la protection de la santé et de la sécurité des personnes, de la préservation de l'environnement et de la promotion du développement durable.
- e) Le BNQ veille à obtenir et à maintenir le consensus entre les groupes d'intérêts représentés lors des travaux de normalisation consensuelle.

L'obtention du consensus, qui nécessite la résolution des objections importantes touchant le contenu d'une norme, est un principe fondamental de la normalisation et une condition essentielle à la publication des normes. Le BNQ souscrit entièrement à ce principe tout en s'assurant de consacrer tous les efforts nécessaires aux discussions et à la négociation devant mener à la résolution des désaccords importants sur les aspects techniques d'une norme. Ces principes sont précisés dans le présent fascicule de documentation et visent à ce que les normes publiées par le BNQ soient acceptées et largement utilisées.

TABLE DES MATIÈRES

	Page	
1	OBJET ET DOMAINÉ D'APPLICATION	1
2	RÉFÉRENCES NORMATIVES	1
2.1	GÉNÉRALITÉS	1
2.2	DOCUMENTS D'ORGANISMES DE NORMALISATION	1
3	DÉFINITIONS	2
4	PROCESSUS D'ÉLABORATION OU DE RÉVISION D'UNE NORME	6
4.1	GÉNÉRALITÉS	6
4.2	ANALYSE DU SUJET (STADE 10)	7
4.3	PRÉPARATION D'UN DOCUMENT PRÉLIMINAIRE (stade 20)	7
4.4	FORMATION D'UN COMITÉ DE NORMALISATION (stade 25)	7
4.4.1	Rôle du comité de normalisation	7
4.4.2	Équilibre et représentativité	7
4.4.3	Invitations à un comité de normalisation	8
4.4.4	Taille du comité de normalisation	9
4.4.5	Confirmation de la composition du comité de normalisation	9
4.4.6	Mise à jour du comité de normalisation	9
4.4.7	Participation à une réunion en tant qu'observateur	9
4.4.8	Rôles et responsabilités des membres et des participants non votants d'un comité de normalisation	10
4.5	ÉTUDE EN COMITÉ (stade 30)	11
4.5.1	Objectifs	11
4.5.2	Organisation des réunions	11
4.5.3	Conduite des réunions	12
4.5.4	Principe du consensus	12
4.5.5	Groupes de travail et experts invités	12
4.5.6	Diffusion des documents	13
4.5.7	Fin de l'étude en comité	13
4.6	REVUE INTERNE ET CONSULTATION PUBLIQUE (stade 40)	13
4.6.1	Revue interne	13
4.6.2	Consultation publique	13
4.7	VOTE DU COMITÉ DE NORMALISATION (stade 50)	14

4.8	EXAMEN DE SECOND NIVEAU ET APPROBATION (stade 53)	15
4.8.1	Examen de second niveau	15
4.8.2	Approbation de la publication	16
4.9	PUBLICATION ET DIFFUSION (stade 60)	16
5	PROCESSUS DE MAINTENANCE DES NORMES	16
5.1	EXAMEN SYSTÉMATIQUE D'UNE NORME	16
5.2	RECONDUCTION D'UNE NORME	17
5.3	RÉVISION D'UNE NORME	17
5.4	MODIFICATIONS APPORTÉES À UNE NORME	17
5.5	STABILISATION D'UNE NORME	18
5.6	ARCHIVAGE D'UNE NORME	18
6	TRAITEMENT DES PLAINTES	18
6.1	RÉCEPTION DES PLAINTES	18
6.2	CRITÈRES DE RECEVABILITÉ D'UNE PLAINE	18
6.2.1	Plainte technique	18
6.2.2	Plainte procédurale	18
6.3	PROCÉDURE DE TRAITEMENT DES PLAINTES	19
6.3.1	Généralités	19
ANNEXE A —	PRINCIPES DE RÉDACTION DES NORMES	21
ANNEXE B —	RÉFÉRENCES INFORMATIVES	24

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

Le présent fascicule de documentation décrit le processus de normalisation consensuelle mis en place par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) pour répondre aux exigences d'accréditation des organismes d'élaboration de normes du Conseil canadien des normes (CCN). Ce processus est basé sur les exigences et lignes directrices du document *Élaboration des normes canadiennes — Exigences et lignes directrices du CCN — Accréditation des organismes d'élaboration de normes* du CCN.

NOTE — Le processus de normalisation consensuelle du BNQ s'appuie également sur les directives du document ISO/IEC Guide 59 et du Code de pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Le présent fascicule de documentation s'applique à l'élaboration et à la maintenance des normes publiées par le BNQ, incluant les normes nationales du Canada (NNC).

2 RÉFÉRENCES NORMATIVES

2.1 GÉNÉRALITÉS

Les références présentées ci-dessous (incluant tout modificatif ou errata) sont des références normatives, c'est-à-dire à caractère obligatoire. Elles sont essentielles à la compréhension et à l'utilisation du présent fascicule de documentation et sont citées aux endroits appropriés dans le texte.

Il convient de prendre note qu'une référence (normative et informative) datée signifie que c'est l'édition donnée de cette référence qui s'applique, tandis qu'une référence non datée signifie que c'est la dernière édition de cette référence qui s'applique.

NOTE — Le présent fascicule de documentation cite également des références informatives, dont la liste est donnée en annexe.

2.2 DOCUMENTS D'ORGANISMES DE NORMALISATION

CCN (Conseil canadien des normes) [<https://www.scc.ca>]

Élaboration des normes canadiennes — Exigences et lignes directrices du CCN — Accréditation des organismes d'élaboration de normes.

(Canadian Standards Development — SCC Requirements & Guidance for Accreditation of Standards Development Organizations.)